

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2010 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

- 4 OCT. 2010

N° 5 - 181 / 2010 : DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ENERMASSE - SUBVENTION A L'E.P.L.E.F.P.A DU TARN

L'An Deux Mille Dix, le 28 Septembre 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 28 Septembre 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Geneviève PARMENTIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Marie-France DE TRUCHIS, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, David KOWALCZYK, Eliane CARLES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry GINESTET, Dominique SANCHEZ, Félix TORRÈS, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

N° 5 – 181 / 2010 : DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ENERMASSE - SUBVENTION A L'E.P.L.E.F.P.A DU TARN

Pilote : développement économique - enseignement supérieur, recherche

Autres services concernés : Finances et budget, Assainissement, Environnement

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été sollicitée par l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn (lycée agricole Fonlabour) pour soutenir un projet d'étude de la méthanisation par boues granulaires proposé par sa plate-forme technologique « GH₂O ».

La PFT « GH₂O » constitue sur le territoire et plus largement en Midi-Pyrénées un outil adapté à l'innovation des TPE et PME tout particulièrement dans le domaine du traitement des effluents et la valorisation des déchets. Elle fait partie des rares plates-formes technologiques à avoir été labellisée et reconduite par le Ministère.

Aujourd'hui les questions environnementales et énergétiques sont au cœur des préoccupations des entreprises industrielles et agricoles. Depuis quelques années, la PFT « GH₂O » mène un programme de recherche appliquée sur la méthanisation d'effluents liquides d'origine agricole ou industrielle. Elle a conçu un pilote de méthanisation qui permet de tester le procédé avant de passer à une échelle industrielle. Ce procédé de traitement biologique des effluents par méthanisation tend à se développer car il répond à la fois au traitement des déchets et à leur valorisation par une production énergétique.

L'étude permettra d'identifier les phénomènes de toxicité qui interviennent sur la biomasse bactérienne et qui entravent le processus de méthanisation afin de l'optimiser.

Objectifs et enjeux :

- sur le plan technique et scientifique : développer l'expertise et la technicité de la PFT sur le procédé de méthanisation qui intéresse la filière « Enermasse ».

- sur le plan pédagogique : disposer d'un outil permettant des activités pratiques aux étudiants de Licence Professionnelle notamment ceux de « Analyse et gestion du traitement des eaux, des boues et des déchets » et ceux de la licence récemment habilitée « Gestion de l'énergie dans le secteur agricole »,

- sur le plan économique : expérimenter la méthanisation d'effluents industriels réels de différents types auprès d'entreprises locales de l'agroalimentaire : laiteries, brasseries, caves, confiseries, charcuteries, ...et de la pharmacie tester l'influence de divers paramètres sur l'efficacité de la méthanisation, et identifier des phénomènes de toxicité, afin de proposer à terme à ces entreprises de nouvelles solutions de traitement de leurs eaux usées.

En outre un emploi d'ingénieur expert sera créé.

Un tel projet renforce le potentiel local dans le domaine de la biomasse et des énergies durables et contribue à une structuration de la filière Enermasse.

En accompagnant la PFT GH₂O, la communauté d'agglomération de l'Albigeois conforte son positionnement sur ce secteur et favorise le transfert de technologie au service des entreprises.

Le projet d'une durée de trois ans est estimé à 29 500€ la première année.

Jê vous propose de contribuer à cette démarche structurante pour le territoire et de verser une subvention à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn de 10 000€ (dix mille euros).

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

CONSIDÉRANT d'abord l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de contribuer activement à la pérennisation des plates-formes technologiques sur son territoire.

CONSIDÉRANT ensuite l'impact de la méthanisation pour le développement durable des entreprises locales

VU

- L'intérêt le Code Général des Collectivités Territoriales
- les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 septembre 2010

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn sis route de Toulouse - 8100 Albi (Siret : 1981012140064) de 10 000€ (dix mille euros) en 2010.

✚ **APPROUVE** la convention annexée fixant les modalités d'attribution et de versement de cette subvention.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la signature de ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

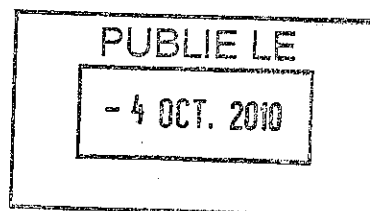
✚ **DIT QUE** les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours chapitre 65 fonction 23 article 65738.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 Septembre 2010

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



CONVENTION

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président dûment habilité aux fins de signature par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2010

Et

L'E.P.L.E.F.P.A du Tarn, représenté par son Directeur, Monsieur Jean-Michel GENAUX

Il est convenu ce qui suit

EXPOSÉ DES MOTIFS

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a dans son champ de compétences le traitement des eaux usées et les questions environnementales sur le territoire du Grand Albigeois. Elle est en charge du développement économique du territoire et accompagne le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie en lien avec les entreprises. A cet égard, elle développe une stratégie qui favorise l'innovation avec un outil de pointe qui est sa technopole en cours de montage. Elle a choisi de privilégier la filière énergies en s'appuyant sur un potentiel de recherche et de transfert de technologie reconnus et de haut niveau. Elle s'intéresse tout particulièrement à la valorisation énergétique des déchets et effluents divers, qui se concrétise au travers du projet de cluster « Enermasse » et de la future plateforme technologique ValtHera. Dans cette logique, elle soutient les travaux réalisés par la PFT « GH₂O » de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn sur le procédé de méthanisation à boues granulaires, et ce à double titre : économique et technologique.

De son côté, l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn souhaite consolider son ancrage territorial et apporter des solutions adaptées aux entreprises du Tarn. Pour ce faire elle a besoin du soutien des collectivités territoriales.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à favoriser l'innovation et le développement des techniques de méthanisation dans le département du Tarn en s'appuyant sur le pilote de méthanisation à boues granulaires de la PFT « GH₂O » de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn.

L'étude permettra d'identifier les phénomènes de toxicité qui interviennent sur la biomasse bactérienne et qui entravent le processus de méthanisation afin de l'optimiser. Au final, la PFT disposera d'un outil fiable et adapté à la taille de TPE et PME locales des secteurs de l'agroalimentaire et de la pharmacie, qui pourra être ensuite développé à l'échelle industrielle. Les conditions de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn sont définies comme suit.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES

2-1. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'engage à :

- ✓ promouvoir le partenariat via ses publications : site internet, magazine bi-mensuel le Grand A (distribution sur l'ensemble du territoire de l'Albigeois) et à travers son réseau de partenaires
- ✓ verser une subvention à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn
- ✓ participer aux réunions de coordination du projet.

2-2. En contrepartie, l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn s'engage à :

✓ mentionner le soutien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et insérer son logo sur l'ensemble des supports de communication, lors des présentations orales et écrites quelles qu'elles soient, concernant le projet de méthanisation

informer la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois des différentes phases du projet et de l'avancement des travaux ainsi que des retombées scientifiques, techniques, et économiques des dits travaux

constituer un comité de pilotage/coordination du projet dont la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sera membre

fournir à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois un bilan à l'issue de la première année du projet.

ARTICLE 3 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois accordera à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn une subvention sur un an à compter de la signature de la convention. Le montant global de la subvention sera de 10 000€.

Le versement de la subvention sera effectué sur présentation d'un bilan certifié par le Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn, accompagné d'un appel de fonds auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois attestant de la mobilisation des moyens à hauteur de la somme considérée. Les justificatifs de dépenses seront joints.

ARTICLE 4 : SUIVI ET ÉVALUATION

Afin de garantir une bonne mise en œuvre de la présente convention, chacune des parties s'engage à désigner, au plus tard trente jours après sa signature, un interlocuteur chargé du suivi du dossier.

Les interlocuteurs désignés se réuniront en tant que de besoin pour assurer le suivi de mise en œuvre du présent accord, chaque réunion donnant lieu à compte-rendu.

ARTICLE 5 : PROMOTION

La signature de la convention pourra s'effectuer de manière protocolaire ou par échange de courrier.

Les parties s'engagent à en assurer la promotion, notamment via une communication sur leurs sites web respectifs et autres publications tels le, magazine bi-mensuel de la communauté d'agglomération : le Grand A.

La signature d'un avenant pourra s'effectuer par simple échange de courrier.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter de la date de signature.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

Pour cas de force majeure, ou tout autre motif sérieux (insuffisances graves, négligences, non respect des engagements), la présente convention pourra être résiliée par les deux parties avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle deviendra alors caduque au septième jour suivant la réception de la dénonciation.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout litige sera de la compétence du Tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Albi, le
En deux exemplaires originaux

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois

Le Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn

Philippe BONNECARRÈRE

Jean-Michel GENAUX

ANNEXE 1

Les dépenses relatives à la première année sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant en €
Frais de fonctionnement	
- Frais de personnel	
Ingénieur expert	3000
Ingénieur chargé de projet 0,3 ETP	8900
Technicienne 0,3 ETP	5600
- Achat petit matériel, fournitures, produits de labo	1000
- Sous-traitance (Analyses, maintenance...)	1000
- Frais de déplacements des personnels, transports du pilote sur sites	1200
Investissements	
Analyseur de biogaz	8000
Frais de gestion	800
TOTAL	29 500 €

7- Financement du projet pour la première année :

Ressources propres EPLEFPA du Tarn	16 500
Contribution extérieure privée : Entreprise OCEO Environnement	3 000
Contribution extérieure publique : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	10 000
TOTAL GENERAL	29 500 €